



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

## Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

26 MARS 2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F04215P0015

### 1. Intitulé du projet

Ecoquartier Rive de la Doller

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société d'Équipement de la Région Mulhousienne - SERM

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

MUZIKA Stephan - Directeur Général

RCS / SIRET

3 7 8 7 4 9 9 7 2 0 0 0 3 0

Forme juridique SA

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33	- Travaux d'aménagement créant une surface de plancher d'environ 22 000 m <sup>2</sup> sur un terrain d'assiette de 6 ha.
6d	- Création d'une route de 270 m de long

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Aménagement d'un écoquartier d'habitat sur le secteur Guthusermatten à Lutterbach (68460).

- Aménagement d'une voie primaire assurant la liaison entre le nord et le sud de la ville (rue Poincaré à la rue Général de Gaulle).
- Aménagement paysager le long du Bannwasser
- Aménagement de parcelles.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de créer un écoquartier qualitatif afin :

- de proposer une variété de logements répondant à une population diversifiée en terme d'âge et de ressources,
- de développer un environnement paysager de qualité,
- 250 logements envisagés.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux seront réalisés selon le phasage suivant :

- aménagement voie primaire,
- réalisation des aménagements paysagers et des voies de desserte.

Les travaux consisteront par la viabilisation des terrains ainsi que par des aménagements de surface : voirie, espaces verts, éclairage, pistes cyclables, aménagement ruisseau etc.

En parallèle les 22 000 m<sup>2</sup> de construction seront réalisés par des promoteurs : immeubles collectifs, intermédiaires, maisons individuelles groupées, résidence personnes âgées.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase exploitation consistera à l'entretien des voiries, réseaux divers, noues et espaces verts créés.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'opération est envisagée sous forme de ZAC avec un concessionnaire qui sera désigné après approbation du Dossier de Création, Autorisation Loi sur l'eau.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Autorisation Aménagement / ZAC

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie aménagement	7 ha
superficie de plancher construite	22 000 m <sup>2</sup>
Longueur de la voie primaire construite	270 m

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune de Lutterbach  
lieu-dit : Guthusermatten

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. 7 ° 17 ' 20 " E Lat. 47 ° 45 ' 19 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 7 ° 17 ' 14 " E Lat. 47 ° 45 ' 16 " N

Point d'arrivée : Long. 7 ° 17 ' 25 " E Lat. 47 ° 45 ' 20 " N

Communes traversées :

Lutterbach

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Usage Agricole.

Terrains en zone AU dans le PLU en vigueur.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

- PLU approuvé le 13 mai 2013

Si oui, intitulé et date d'approbation :

- Le projet est inscrit en zone AUd

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PADD identifie la zone d'aménagement en tant que secteur d'extension urbaine

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE du Haut-Rhin approuvé le 16/05/2013 Cartes stratégiques de bruit de type A et C du secteur de Mulhouse Arrêté 2013052-0009 du 21/02/2013 portant classement sonore des infrastructures de transport terrestre du Haut-Rhin

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zones humides remarquables de la Doller présentes à proximité: - lit majeur de la Doller : prairies et forêts alluviales - basse Doller : de Lauw à Lutterbach
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRN inondation du bassin de la Doller, prescrit le 07/10/2011 - PPRN inondation par remontée de nappe du Bassin potassique, prescrit le 19/05/2000 - Pas de PPRT
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site de projet concerné par les périmètres de protection rapprochée "zone A" et "zone B" des captages de la basse vallée de la Doller, du SIAEP de Heimsbrunn et environs. Les périmètres de protection sont réglementés par l'arrêté préfectoral du 17/04/1978.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site de projet situé à proximité du SIC/ZSC Natura 2000 FR4201810 "Vallée de la Doller". Ce site Natura 2000 est présent à environ 250 m au Sud-Ouest du site de projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alimentation en eau des logements environ 250 logements
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'attachera à équilibrer les déblais-remblais.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront apportés pour la réalisation de structures de chaussées et parkings. Le cas échéant, de la terre végétale pourra être amenée pour la réalisation des espaces paysagers plantés. On privilégiera si possible le réemploi de terres préalablement déblayées sur site.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne des terrains agricoles à priori sans enjeux notables au plan naturel. Le projet préservera les milieux naturels boisés et enherbés riverains de la Doller et du ruisseau du Bannwasser, qui représentent localement les seuls enjeux au plan naturel. Si le projet est susceptible d'induire des perturbations, notamment en phase chantier, elles seront restreintes vu le niveau faible d'enjeu sur site.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne devrait pas avoir d'incidences sur le site Natura 2000 de la vallée de la Doller : - pour les raisons présentées ci-dessus; - car il se situe à l'aval du site Natura 2000; - car il en est séparé par une barrière écologique importante (voie ferrée Strasbourg-Mulhouse) - car il s'insère dans un contexte largement perturbé par les infrastructures de transport.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consommera environ 4 ha de terrains agricoles. L'utilisation actuelle des terrains est provisoire et permet un entretien du site sans incidence sur l'exploitant. Le projet ne concerne pas des espaces naturels forestiers ni maritimes.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est couvert par les périmètres PPI (Plan particulier d'Intervention) : - de la gare de triage de Mulhouse (périmètres de 500 m et de 4000 m) - du site Rhodia (périmètre de 1000 m) Aucune prescription n'est applicable sur le site de projet en raison de l'existence de ces PPI.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Risque sismique modéré (zone 3) - Risque d'inondation de la Doller au Sud du site. Concernant le risque d'inondation, le projet n'occupera pas la zone inondable de la Doller identifiée jusque là. Celle ci se limite en effet à la petite digue qui marque l'extrémité Sud du site. Le site de projet est donc exposé à un risque d'inondation en cas de rupture de digue.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet produira du bruit en phase chantier et en raison des activités sportives qui s'y dérouleront. Les déplacements motorisés sur la voirie de desserte du site seront également à l'origine de nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet est concerné par les nuisances sonores des infrastructures de transport terrestre : RD20 / A36 / voie ferrée Strasbourg-Mulhouse.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		Eclairage public des voiries et des bâtiments.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		Émission très limitée de polluants atmosphériques par les déplacements motorisés générés par le projet.
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		Rejet des eaux usées des 250 logements dans les réseaux publics. Les rejets d'eaux pluviales seront limités en favorisant les infiltrations.
	Si oui, dans quel milieu ?		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		Production de déchets ménagers.
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		Suppression d'environ 4 ha de terres agricoles sans impact sur l'exploitant qui utilise ces terrains de manière provisoire.



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les principales incidences du projet pouvant se cumuler avec d'autres projets connus sont liées aux déplacements routiers motorisés.

Elles concernent la réalisation de la plaine sportive sur le secteur Frohmatten attenant.

La voirie primaire envisagée dans le cadre du présent projet liera la voirie du projet de plaine sportive.

Ce projet de plaine sportive a déjà fait l'objet d'une demande au cas par cas

Ces voiries primaires créeront un nouvel itinéraire de transit entre la rue du général De Gaulle et la rue du rail pour les habitants du quartier Ouest de Lutterbach.

Ce caractère de transit entraînera un déplacement de la circulation. Les nuisances créées par ce transit réduiront les nuisances actuelles de la rue Poincaré

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le Projet a pour objectif d'assurer un aménagement urbain de qualité en complément du projet de plaine sportive situé sur le secteur du Frohmatten.

Bien que ce projet participe a un étalement urbain ; le parti pris de s'orienter vers un Ecoquartier permettra de limiter les impacts de cette urbanisation.

La volonté de la Commune d'aménager ce secteur lui permettra d'opérer un contrôle efficace de cette urbanisation à la fois du point de vue de l'aménagement public et des futures opérations de construction.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> :
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	
5	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	
Extrait PLU - Plan graphique PADD	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Mulhouse

le,

23 mars 2015

Signature





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

# Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

## Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

### Personne physique

Nom		Prénom	
Adresse			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
Code Postal	Localité	Pays	
Tél.		Fax	
Courriel		@	

### Personne morale

Nom	SERM	Prénom	
Adresse du siège social			
Numéro	5	Extension	Nom de la voie Rue Lefebvre
	BP 91157		
Code postal	68053	Localité	MULHOUSE Cedex
		Pays	
Tél.	03.89.43.87.67	Fax	03.89.59.97.04
Courriel	info	@	serm68.fr

### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	BETTEMBOURG	Prénom	Hervé
Qualité	Chargé d'opérations		
Tél.	03.89.43.87.67	Fax	03.89.59.97.04
Courriel	herve.bettembourg	@	serm68.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

